

COMITE DES AGENTS SPORTIFS CAS- PV DE LA REUNION N° 1/2020 MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

Présidence	Gilbert MARCY
Présents	René AUGUIN, Danielle DESMIER, Anne TOURNIER-LASSERVE, Pierre-Yves COLIN, Gérard FREMAUX
Excusés	Michel HUERTAS, Thierry CHOFFIN, Yohann DINIZ, Jean-Pierre KARAQUILLO
Assiste	Shannon-Joy PORTAL, déléguée aux agents sportifs
Invité excusé	Paul-André TRAMIER, CNOSF

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019

La commission approuve le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019.

2- Examen de la session 2019

Deux membres de la commission ont participé à l'organisation et à la correction des copies de l'examen organisé par le CNOSF en décembre 2019 à la maison des examens d'Arcueil.

Quatre candidats pour l'athlétisme se sont présentés à l'examen, cependant aucun d'eux n'a été reçu.

Le rapport d'activité de la commission pour l'année 2019 a été transmis au CNOSF.

La FFA a siégé à toutes les réunions organisées par la Commission Interfédérale des Agents Sportifs (CIAS) en 2020.

La FFA a participé à l'élaboration de la réforme de la profession d'agent, proposée par le CNOSF, auprès des ministères concernés.

Les propositions prennent en compte et mettent en avant les difficultés rencontrées par les fédérations pour assurer leur rôle de contrôle de l'exercice de la profession par les agents.

3- Examen de la session 2020

L'examen général organisé par le CNOSF se déroulera le lundi 14 décembre 2020.

La date limite de transmission de la liste des candidats était fixée au vendredi 30 octobre 2020.

Deux membres de la commission vont participer à l'organisation, la surveillance et la correction de l'examen général.

Eu égard à la situation rencontrée en 2020, la commission considère qu'il n'est pas utile de demander le retour des dossiers auprès des organisateurs.

Dans le même ordre d'idée, la commission propose à la FFA, de ne pas réclamer le versement de la cotisation 2021 auprès des agents déclarés.

4- Divers

- Suspension de la licence d'agent sportif

Jean-Philippe MANZELLE, membre de la Commission au titre de la représentation des agents, a demandé la suspension de sa licence pour 2020.

En conséquence, il ne peut plus siéger au sein de la Commission en qualité d'agent sportif suppléant.

La Fédération a lancé un appel à candidature auprès des agents en activité afin de pourvoir au remplacement ; deux candidatures ont été reçues et une réunion de la commission prévue en octobre devait proposer au Comité directeur de la FFA d'intégrer le nouveau membre lors du Comité directeur qui suivait en novembre.

Les élections fédérales se tenant le 5 décembre 2020, avec en conséquence le renouvellement de toutes les commissions, il a été décidé d'attendre cette nouvelle mise en place pour procéder à la désignation des nouveaux membres.

- Exercice illégal de la profession d'agent sportif

Sur proposition de la commission, la Fédération a signalé au Procureur de la République, les actions d'exercice illégal de la profession d'agent par deux personnes.

Shannon-Joy PORTAL
SECRETAIRE DE SEANCE

Gilbert MARCY
PRESIDENT DE LA CAS